

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 5 septembre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le cinq septembre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain ANCEAU, Maire.

Date de convocation : 26/08/2019

Nb de membres en exercice : 14

Présents : Alain ANCEAU, Joël MARCHAND, Nicole JEUDI, Michel HALOPÉ, Olivier CHASLES, Valérie COMPAIN, Laure DESTOUCHES, Nathalie LEFEBVRE, Jean-Michel MARTIN DE MATOS, Jean SOHIER.

Absent excusé : Joël PLUMÉ (pouvoir à V. Compain).

Absents : Margot CHALOUAS, Sonia GAUBUSSEAU, Éric MAKAGON.

Secrétaire de séance : Olivier CHASLES

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé sans observation.

Il est demandé d'ajouter à la séance, le vote de l'indemnité allouée au comptable du Trésor, approuvé.

1. Motion Fermeture de la Trésorerie de Neuillé-Pont-Pierre

Suite aux informations reçues par l'Association des Maires d'Indre-et-Loire et parues dans la « Nouvelle République » du 18 juin 2019, les élu(e)s du territoire Gâtine et Choissilles - Pays de Racan s'opposent à la fermeture de la Trésorerie de Neuillé-Pont-Pierre.

Le service de l'Etat, partenaire des collectivités, syndicats, qui rend un service de proximité aux usagers, ne peut quitter le territoire. Enfin, il n'est pas question que la Maison de Service au Public soit le palliatif à un service nécessaire à la population de Gâtine et Choissilles - Pays de Racan.

Dans ce cas, les usagers auront comme seule possibilité, pour un rendez-vous en vis-à-vis, d'aller à Chinon.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la motion pour le maintien des services de la Trésorerie sur le territoire Gâtine et Choissilles – Pays de Racan, à Neuillé-Pont-Pierre.

2. Transfert de l'exercice de la compétence « Infrastructure de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE) » au Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre et Loire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le transfert de la compétence « IRVE : mise en place et organisation d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables » au SIEIL pour la mise en place d'un service, dont l'exploitation comprend l'achat d'électricité nécessaire à l'alimentation des infrastructures de charge,
- Adopte les conditions d'adhésion à l'exercice de la compétence IRVE approuvées par le Comité syndical du SIEIL en date du 15 octobre 2015,
- S'engage à accorder à compter de la pose de la borne, la gratuité du stationnement pour les véhicules électriques ou hybrides rechargeables sur tout emplacement de stationnement sis sur le territoire communal :
- Avec dispositif de recharge, en surface ou en ouvrage, gérés directement par la collectivité (non adhérent au service disque vert).

- S'engage à verser au SIEIL la participation financière due en application des conditions techniques, administratives et financières pour la réalisation des travaux d'installation, le cas échéant,
- S'engage à inscrire les dépenses correspondantes au budget municipal et donne mandat à Monsieur le Maire pour régler les sommes dues au SIEIL.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires au transfert de compétence IRVE.

3. Indemnité de conseil allouée au comptable du Trésor

Après en avoir délibéré, décide, à la majorité (9 pour – 0 contre – 2 abstentions) :

- De demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil,
- D'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% pour l'année 2019,

Que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Monsieur Jean-Michel VRIGNON.

4. Compte rendu des commissions

. **Assainissement** : Bon fonctionnement de la station. Quelques travaux seront prévus au budget 2020.

. **Voirie** : pose des ombrières le 23 septembre 2019.

Circulation rue de l'Avenir : une consultation auprès des habitants de la rue de l'Avenir et rue du Clos Romain sera faite pour ou non l'ouverture dans les 2 sens de cette voie.

Les panneaux de circulation trop anciens vont être référencés afin de les changer.

. **Environnement** : le jury du fleurissement est passé dans la commune fin août, dans l'attente du résultat.

Demande de devis pour l'élagage et l'abattage d'arbres ainsi que pour la réparation du petit pont de la Vallée.

La commission devra se pencher sur la création d'un petit monument afin d'y apposer des plaques avec les noms des personnes incinérées et dispersées dans le jardin des souvenirs.

La commission va organiser un tour de la commune à vélo.

. **Bâtiments** : climatisation de la salle des fêtes réparée provisoirement.

Demande de devis pour des travaux de rafraîchissement de la salle des fêtes (peinture, remplacement des rideaux ...)

Affaires scolaires : Monsieur Briand, directeur de l'école est remplacé pendant toute la période scolaire par Madame Gilbert.

La rentrée s'est faite avec 132 élèves.

Voir pour aménager une pièce climatisée pour l'été prochain afin de palier à une éventuelle canicule.

Personnel : Depuis la rentrée, le personnel de PEP 37 (3 personnes) est employé par la commune qui a pris la gestion de la garderie.

5. Questions diverses

. Le Conseil Municipal approuve la demande d'un couple souhaitant acheter une concession auprès de leur fille dont la sépulture se trouve dans le cimetière communal.

. Très bons retours de la journée du chien qui a été un succès pour cette première édition. Monsieur le Maire a remercié toutes les personnes, associations, entreprises qui se sont associés à cet évènement.

. Rappel du forum des associations, samedi 7 septembre sur le parvis de la boulangerie à Saint-Roch.

. Le conseil municipal précise que dorénavant le personnel de l'école qui se trouverait en congé même de courte durée (absence, maladie ou formation) pendant la période scolaire, serait remplacé par le personnel en interne et que certaines activités (ex : BCD) seraient suspendues momentanément.

. Un contrat d'apprentissage d'un an devrait être signé prochainement pour une formation de secrétariat et d'autres tâches administratives (cimetière, urbanisme, informatique...)

Fin de la séance à 23h30

Prochaine réunion : jeudi 14 novembre à 20h.